



## **Axe 11. Faire de la CCI un expert en gestion des infrastructures à vocation de développement économique**

### **Nos objectifs**

- Porter une vision assumée, concertée, maîtrisée et pérenne sur l'aménagement du Territoire
- Favoriser une gestion moderne et efficace des infrastructures
- Positionner la CCI comme un garant de l'intérêt économique pour tous

### **Nos propositions**

- Renforcer le Pôle CCI2i (expertise de la CCI en aéroports) et développer une coopération régionale des ports et des aéroports
- Positionner la CCI comme l'interlocuteur privilégié des collectivités dans l'aménagement économique du Territoire en accompagnant notamment les mairies dans la dynamisation économique de leurs communes